

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 novembre 2023

N° 23/037

RJ/PD/SA

Objet : Modification du tableau des effectifs et des emplois du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes de Haute Provence.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de novembre, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (11) :

M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Christophe IACOBBI, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD

Absents représentés (4 procurations) :

Mme Sabine DANERI, donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN.
Mme Brigitte DURAND, donne procuration à Mme Michèle COTTRET.
M. Bernard LIPERINI donne procuration à M. Michel GRAMBERT.
Mme Marion MARCHAL donne procuration à M. Jacques DEPIEDS.

Absents excusés (4) :

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme OGGERO-BAKRI Céline, M. Serge PRATO, M. Patrick VIVOS, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNAT.

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Madame Sylvie SAMBAIN, vice-présidente du centre de gestion, expose qu'aux termes de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M 832 ou M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le conseil d'administration adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de l'établissement préalablement à l'adoption du budget primitif.

La modification du tableau des effectifs proposée prend en compte les éléments :

- Suppression d'un emploi relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Le poste est vacant à la suite d'une nomination dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- Intégration des services « Direction générale des services », « Ressources administratives et réglementaires », « santé et sécurité au travail », « Concours, emploi, archives et gestion des documents », « Carrière - instances médicales - retraite », « Administration générale », « Systèmes

d'information et de communication » au sein des services « Direction générale des services », « Ressources humaines », « moyens généraux » et « médico-social ».

- Prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L. 313-1 ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion et notamment l'article 27 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L. 411-1, L. 411-2, L. 415-1 et L. 415-2 du code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 22/050 du 22/11/2022 modifiant le tableau des emplois du centre de gestion de la fonction publique des Alpes de haute Provence ;

Considérant le besoin de l'établissement de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour ;

Considérant l'avis du comité social territorial relatif à l'organigramme des services en date du 16/11/2023

Considérant l'avis du comité social territorial relatif à la suppression d'emploi en date du 16/11/2023

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Oùï l'exposé du Président ;

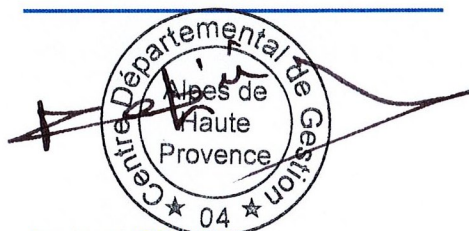
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 15 voix pour :

- ✓ **approuve le tableau des effectifs** du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes de Haute Provence (cf. Tableau en annexe).

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 24/11/2023



Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Publié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Tableau des effectifs au 24/11/2023

Ce tableau tient compte de la suppression d'un poste de rédacteur. A cette date les services restent inchangés. Le présent tableau n'est donc pas impacté par la réorganisation à venir. Il s'agit d'une photographie avant réorganisation effective au 01/01/2024.

SERVICE	FILIERES	GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES PERMANENTS (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
				TEMPS COMPLETS	TEMPS NON COMPLETS	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Direction générale des services	EMPLOI FONCTIONNEL	Directeur Général des Services	A	1,00	0,00		1,00	0,00	
Direction générale des services	EMPLOI FONCTIONNEL	Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	2,00	0,00	0,00	1,00
Direction générale des services	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		0,00	0,00	
Direction générale des services	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		0,00	0,00	
Ressources Administratives et Réglementaires	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		1,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
004-2804017-20231124-D23-037-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception en préfecture : 30/11/2023

Ressources Administratives et Réglementaires	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		0,95	0,00	
Santé et Sécurité au Travail	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		0,75	0,00	
Concours, emploi, archives et gestion des données	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		1,00	0,00	
Carrières, instances médicales et retraites	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00	7	0,92	0,00	4,62
Concours, emploi, archives et gestion des données	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Administratives et Réglementaires	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		0,80	0,00	
Ressources Administratives et Réglementaires	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		0,00	0,33	
Administration	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00	4	0,00	0,00	2,13

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20231024-023-037-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception en préfecture : 30/11/2023

	Vacant										
Administration	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00				1,00	0,00	
Administration	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00				1,00	0,00	
Administration	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00				1,00	0,00	
Concours, emploi, archives et gestion des données	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00				1,00	0,00	
Ressources Administratives et Réglementaires	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00				1,00	0,00	
Carrières, instances médicales et retraites	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00				1,00	0,00	
Carrières, instances médicales et retraites	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00				1,00	0,00	
Carrières, instances méd. et retraites	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00				0,83	0,00	
Carrières, instances méd. et retraites	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00				1,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
004-28040017-20230311-124-D-23-033-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception en préfecture : 09/11/2023

Ressources Adm. et Règlement.	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		0,58	0,00	
Santé et Sécurité au Travail	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Adm. et Règlement.	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	0,00	0,43		11,43	0,00	10,85
Filière Administrative							24,43		18,60
Systèmes d'information et de communication	TECHNIQUE	CE ingénieurs	A	0,5	0,00		0,5	0,00	
Santé et Sécurité au Travail	TECHNIQUE	CE ingénieurs	A	1,00	0,00		1,5	0,00	1,5
Santé et Sécurité au Travail	TECHNIQUE	CE techniciens	B	1,00	0,00		1,00	0,00	
Systèmes d'information et communication	TECHNIQUE	CE techniciens	B	0,5	0,00		0,00	0,5	
Systèmes d'information et communication	TECHNIQUE - Vacant	CE techniciens	B	0,5	0,00		2	0,00	1,5
Administration	TECHNIQUE	CE adjoints techniques	C	0,00	0,57		0,57	0,00	0,57
Filière Technique							4,07		3,57

Accusé de réception en préfecture
004-28040017-20231124-D23-037-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception en préfecture : 30/11/2023

Concours, emploi, archives et gestion des données	CULTURELLE	CE Assistants de conservation patrimoine et bibliothèques	B	1,00	0,00	0,80	0,00		
Concours, emploi, archives et gestion des données	CULTURELLE	CE Assistants de conservation patrimoine/bibliothèques ou CE Adjoints du patrimoine	B/C	1,00	0,00	0,00	1,00		1,80
Filière culturelle							2,00		1,80
Santé et Sécurité au Travail	MEDICO-SOCIALE	CE médecins	A	0,00	0,43	0,00	0,43		
Santé et Sécurité au Travail	MEDICO-SOCIALE	CE médecins	A	1,00	0,00	0,00	1,00		
Santé et Sécurité au Travail	MEDICO-SOCIALE	CE médecins	A	1,00	0,00	0,00	1,00		2,43
Santé et Sécurité au Travail	MEDICO-SOCIALE	CE Infirmier en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	0,00		1,00
Filière médicale							3,43		3,43
	Total personnel CDG			32,50	1,43	22,13	5,96		27,40
Agents mis à disposition									
Systèmes d'information et de communication	TECHNIQUE	CE ingénieurs	A	0,50	0,00	0,50	0,00		

Accusé de réception en préfecture
004-28040017/2020-1185-D28-03-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception en préfecture : 30/11/2020

Systèmes d'information et communication	TECHNIQUE	CE techniciens	B	0,50	0,00	0,00	0,50	
Systèmes d'information et communication	TECHNIQUE - Vacant	CE techniciens	B	0,50	0,00	0,00	0,00	
Service remplacement et renforcement	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1
Service remplacement et renforcement	TECHNIQUE	CE ingénieurs	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1
Personnel Privé d'emploi	ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 1ère classe		0,00	0,36	0,12	0,00	0,12

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Tableau des effectifs prévisionnel au 01/01/2024 – situation au 24/11/2023

Prévisionnel car un tableau des effectifs s'appuie sur l'année écoulée. Ici, les effectifs pourvus sont une projection. La réorganisation n'impacte pas le tableau des effectifs puisqu'il se fait à effectif constat

SERVICE	FILIERES	GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES PERMANENTS (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES PERMANENTS EN ETPT (4)		
				TEMPS COMPLETS	TEMPS NON COMPLETS	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Direction générale des services & Moyens généraux	EMPLOIS FONCTIONNELS	Directeur Général des Services	A	1,00	0,00		1,00	0,00	
Direction générale des services & Ressources Humaines	EMPLOIS FONCTIONNELS	Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	2,00	1,00	0,00	2,00
Direction générale des services & Moyens généraux	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		0,00	0,00	
Direction générale des services	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		0,50	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		0,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		0,70	0,00	
Médico-social	ADMINISTRATIVE Vacant	CE attachés	A	1,00	0,00		0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20231103-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception en préfecture : 30/11/2023

Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		1,00	0,00	
Direction générale des services	ADMINISTRATIVE Vacant	CE attachés	A	1,00	0,00	7,00	0,00	0,00	3,20
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		1,00	0,00	
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		0,80	0,00	
Médico-social	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		0,00	1,00	
Moyens généraux	ADMINISTRATIVE Vacant	CE rédacteurs	B	1,00	0,00	4,00	0,00	0,00	2,80
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines & Médico-social	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines & Médico-social	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20231128-D23_037-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception en préfecture : 30/11/2023

Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00		
Médico-social	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		1,00	0,00		
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	0,00	0,43		11,43	0,43	0,00	11,43
Filière Administrative							24,43			19,43
Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE ingénieurs	A	0,50	0,00		0,50	0,00		
Médico-social	TECHNIQUE	CE ingénieurs	A	1,00	0,00		1,50	0,00	1,00	1,50
Médico-social	TECHNIQUE	CE techniciens	B	1,00	0,00			0,00	0,00	
Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE techniciens	B	0,50	0,00		0,00	0,50		
Moyens Généraux	TECHNIQUE Vacant	CE techniciens	B	0,50	0,00		2,00	0,00	0,00	1,50
Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE adjoints techniques	C	0,00	0,57		0,57	0,57	0,00	0,57
Filière technique							4,07		1,50	3,57
Ressources Humaines	CULTURELLE	CE Assistants conservation patrimoine /bibliothèque	B	1,00	0,00			0,80	0,00	
Ressources Humaines	CULTURELLE	CE Assistants conservation patrimoine/ Bibliothèque	B/C	1,00	0,00		2,00	0,00	1,00	1,80

[illegible]

Agents mis à disposition

Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE ingénieurs	A	0,50	0,00		0,50	0,00	
Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE techniciens	B	0,50	0,00		0,00	0,50	
Moyens Généraux	TECHNIQUE Vacant	CE techniciens	B	0,50	0,00		0,00	0,00	
Remplacement et renforcement	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Remplacement et renforcement	TECHNIQUE	CE ingénieurs	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Accusé de réception en préfecture
004-28040017-20230324-D23_037-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception en préfecture : 30/11/2023

Personnel d'emploi (FMPE)	Privé	ANIMATION	Adjt animation principal 1ère classe	C	0,00	0,36	0,36	0,36	0,00	0,36	0,36
------------------------------	-------	-----------	---	---	------	------	------	------	------	------	------

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.